

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/30

Séance du 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Grégory VAIZAND, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2026	Présents : BERDAGUE Patrick, BIZOUERNE Louis, BENMERIDJA Marie Claude, CARDON Barbara, COLLANGES André, CROZIER Alain, DALLERY Anne-Marie, GODARD-PERRIN Marion, LABONNE-NOLLET Laurie, LAROCHE Daniel, LAVENIR Christian, PASQUIER Caroline, POISEUIL Pascale, ROY Eva, VAIZAND Grégory, VIOLET Benoît
Nombre de Membres en exercice : 19	
Nombre de Membres présents : 16	
Nombre de suffrages exprimés : 18	
Votes Pour : 18	Procurations : BONNETAIN Maël a donné pouvoir à G. VAIZAND, RENAUD Mélanie a donné pouvoir à M. GODARD-PERRIN
Votes blancs : 0	
Abstentions : 0	Excusé : FAUCHON Baptiste
	Absent :

Le secrétariat a été assuré par : PASQUIER Caroline

Objet : Syndicat mixte départemental pour la gestion du fonds de renouvellement des réseaux de distribution d'eau (SYDRO) – Désignation des délégués

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5711-1,

Vu les statuts du SYDRO,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne les personnes suivantes comme délégués auprès du SYDRO,

SYNDICAT des EAUX (SYDRO)
Tit. VIOLET Benoît
Sup. COLLANGES André

Acte télétransmis au contrôle de légalité le 21/4/2026

Acte publié sur le site internet le 24/04/2026

Acte contresigné le

Le Maire,

Le Maire, Grégory VAIZAND



Le/La secrétaire de séance,

D2026/69

GV